

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, BIBAL Laurence, CAPMARTIN Marion, DELTORT Marie-Anne, EPRINCHARD Michel, GARIBAL Christine, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : CASAGRANDA Stéphane, CAYRE Jérôme, FILHOL Anthony, LOUIS Renaud, PHARAMOND Nicole.

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2024-01	Désignation d'un secrétaire de séance
2024-02	Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023
2024-03	Demande de subvention FONDS VERT – Projet Réseau de chaleur
2024-04	Demande de subvention DETR – Projet Aménagement Rue des Ecoles Tranche 1
2024-05	Marché Extension de la vidéoprotection
2024-06	Marché l'entretien d'espaces verts
2024-07	Versement de subvention relative à l'Opération « Façades »
2024-08	Dénomination des noms de rues et des places dans le bourg et les hameaux
2024-09	Convention avec le Département pour l'entretien de plantations
2024-10	Convention avec Aveyron Ingénierie pour la mise en sécurité de deux carrefours
2024-11	Acquisition d'un bien sans maître

Délibération n° 2024-01 - Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Marion CAPMARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-02 - Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

- Commande pour l'élagage des platanes et la coupe de branchages – SARL Forêt des ruthènes pour un montant de 11 382 €
- Commande pour l'Enquête domiciliaire concernant le projet d'Assainissement secteur Vignals – LBP Etude et conseils pour un montant de 8950 €

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Délibération n° 2024-03 – Finances locales
Demande de subvention FONDS VERT – Projet Réseau de chaleur

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de production géothermique centralisée et réseau de chaleur qui permettra de chauffer et rafraîchir la salle des fêtes et le gymnase Jarlan, le bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et le bâtiment culturel et associatif. Il indique qu'il conviendrait de solliciter des aides financières pour mener à bien le programme. L'Etat a déployé des aides à l'investissement dans le cadre du FONDS VERTS qui se décline en plusieurs axes. Le projet sera déposé au titre de l'axe Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le plan de financement est le suivant :

• Montant des travaux	630 880 €
• Subvention ADEME	257 244 €
• Subvention EUROPE – FEDER	160 000 €
• Subvention ETAT – FONDS VERT	86 713 €
• Part Commune	126 923 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les travaux de production géothermique centralisée et réseau de chaleur
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention à l'ETAT dans le cadre du FONDS VERT, axe Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-04 – Finances locales
Demande de subvention DETR – Projet Aménagement Rue des Ecoles Tranche 1

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue des Ecoles jusqu'à l'avenue du Puech Carlet. Ce projet comporte deux tranches. La 1^{ère} tranche concerne la rue des Ecoles et le chemin des Landes jusqu'au Collège Georges Rouquier et consiste en la mise en sécurité de la circulation piétonne et des abords du Collège. Il rappelle que par convention la Communauté de Communes ayant la compétence voirie, a délégué la maîtrise d'œuvre à la commune et participera aux travaux pour la partie qui lui incombe.

Il précise que le projet a été déposé en 2023 au titre de la DETR 2023, et que compte tenu de son évolution, il y aurait lieu de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024.

Le montant des travaux de la Tranche 1 s'élève à 315 521 €.

Le plan de financement est le suivant :

• Participation Communauté de communes	98 319 €
• Subvention DETR 2023 obtenue	13 250 €

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

- Subvention DETR 2024 sollicitée 32 425.50 €
- Part Commune 171 526.50 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux et le plan de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention telle que présentée au titre de la DETR 2024.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-05 – Commande publique
Marché Extension de la vidéoprotection

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal le projet d'extension de la vidéoprotection dans les secteurs publics fréquentés : abords de la mairie, salle des fêtes, stade et piscine. Il fait part de la proposition de l'entreprise VISIONAUTE qui s'élève à 29 624 euros HT. Il précise qu'une aide financière sera sollicitée dans le cadre du Fond interministériel de la prévention de la délinquance.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les travaux d'extension de la vidéoprotection
- Décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise VISIONAUTE
- Autorise M. le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces se rapportant au dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-06 – Commande publique
Marché d'entretien d'espaces verts

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune fait appel à une entreprise pour l'entretien des ronds-points ainsi que pour des travaux de taille dans le bourg. Il fait part de la proposition de Bousquet Paysage qui s'élève à 17 260 euros pour l'année.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide à l'unanimité de confier ces travaux d'entretien à Bousquet Paysage
- Autorise M. le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes pièces se rapportant au dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-07 – Finances locales
Versement de subvention relative à l'Opération « Façades »

Exposé :

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

M. Le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2021 concernant le lancement de l'Opération façades ayant pour objectif de revalorisation le bourg. Une aide à la réhabilitation des façades d'immeubles a été votée par le conseil municipal. La Région Occitanie a voté sa participation financière au fonds commun (Région/commune) à parité de celle de la Commune, ce qui donne lieu à la répartition suivante :

- Subvention Conseil Régional Occitanie : 25% du montant des travaux éligibles
- Subvention commune : 25% du montant des travaux éligibles

Vu les dossiers validés lors de la commission « façades » du 12 décembre 2022

Vu les factures acquittées présentées par les propriétaires

Vu l'avis de Nicolas Francès Architecte conseil chargé de l'Opération façades

M. Le Maire propose l'attribution de la subvention aux propriétaires ci-après :

NOM	ADRESSE TRAVAUX	Montant éligible	Subvention Commune	Subvention Région
COMBES Cédric	3, avenue du Ségala	3 060,00 €	765,00 €	765,00 €
ESPEILHAC Alain	1, rue de la Calquièrre	23 154,74 €	5 788,69 €	5 788,69 €
VELO Gwénael	Rue de la Muraille	11 932,87 €	2 980,88 €	2 980,88 €

Il est précisé que le paiement de la part communale peut être effectué sans délai et que le paiement de la part de la Région sera effectué après que cette dernière aura versé au fond commun.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise l'attribution de la subvention « opération façades » au propriétaire selon les montants listés précédemment ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces subventions par imputation de la dépense à l'article 65741 du budget communal.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-08 – Voirie Dénomination des noms de rues et des places dans le bourg et les hameaux

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la commune de Rignac.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés aux administrés dans le cadre d'une réunion publique le 28 octobre 2023.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Décision :

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Publiques et notamment son Article L2121-30 - Version en vigueur depuis le 23 février 2022 - modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 169

II.- Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21/02/2021 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques.

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

- Décide à l'unanimité la création des voies et places ci-dessous :

ALLEE DE L ETANG	CHEMIN DU SUC	ROUTE DE BOURNAZEL
ALLEE DES HIBISCUS	CHEMIN DU SUQUET	ROUTE DE FANS
ALLEE DES LANDES	COUR DE CELESTIN	ROUTE DE GOUTRENS
ALLEE DES MOTS	IMPASSE DE LA GRANGE	ROUTE DE L ALZOU
ALLEE DES ROSEAUX	IMPASSE DE LA LAURENCE	ROUTE DE L IRALDIE
ALLEE DES SOURCES	IMPASSE DE LA MOULINE	ROUTE DE LA BADOQUE
ALLEE DU CHAMP DE MAURANDY	IMPASSE DE LA TREILLE	ROUTE DE LA BOULDOIRE
ALLEE DU VIEUX CHENE	IMPASSE DE LOUSTALNAU	ROUTE DE LA CASSAGNE
AVENUE DE RODEZ	IMPASSE DE RACANEL	ROUTE DE LA CHATAIGNE
AVENUE DE VILLEFRANCHE	IMPASSE DE REBINTIN	ROUTE DE LA FONT DES SEIGNES
AVENUE DU SEGALA	IMPASSE DES ALBIZIAS	ROUTE DE LA GARISSONNIE
AVENUE DU STADE	IMPASSE DES AMIS FEULLUS	ROUTE DE LA GRIFFOULADE
CHEMIN DE BRAZILS	IMPASSE DES BLEUETS	ROUTE DE LA POMAREDE
CHEMIN DE CASSELOUP	IMPASSE DES BOGUES	ROUTE DE LA PRADELLE
CHEMIN DE L ALZE	IMPASSE DES CAMELIAS	ROUTE DE LA REBADIE
CHEMIN DE LA COSTE	IMPASSE DES CAMOMILLES	ROUTE DE LA ROQUE
CHEMIN DE LA CROIX DES LANDES	IMPASSE DES DEUX PUIITS	ROUTE DE LA VALETTE HAUTE
CHEMIN DE LA FONTAINE BENITE	IMPASSE DES ERABLES	ROUTE DE LA VOIE ROMAINE
CHEMIN DE LA GENRIE	IMPASSE DES FRENES	ROUTE DE LAVERNHE
CHEMIN DE LA JOULINIE	IMPASSE DES LAURIERES	ROUTE DE LIGONENQ
CHEMIN DE LA MARQUISIE	IMPASSE DES LAVANDES	ROUTE DE MANCELLES
CHEMIN DE LA MAURINIE	IMPASSE DES LYS	ROUTE DE PREVINQUIERES
CHEMIN DE LA PLAINE	IMPASSE DES MESANGES	ROUTE DE RAYNALS
CHEMIN DE LA PORRO	IMPASSE DES NENUPHARS	ROUTE DE REGARDET
CHEMIN DE LA POUJADE	IMPASSE DES PINS	ROUTE DE RIGUETORTE
CHEMIN DE LA SECADE	IMPASSE DES PLOS	ROUTE DES FABRIES
CHEMIN DE LA VALETTE BASSE	IMPASSE DES PRUNUS	ROUTE DES PLANQUES
CHEMIN DE LA VAYSSE	IMPASSE DES RAMIERS	ROUTE DU BAYLE
CHEMIN DE LESPIERATE	IMPASSE DES SARMENTS	ROUTE DU BOUSQUET
CHEMIN DE MAYMAC	IMPASSE DES SAULES	ROUTE DU FROMENTAL
CHEMIN DE MIRABEL	IMPASSE DES TOURBIERES	ROUTE DU GARRIC
CHEMIN DE PEYRUSSOU	IMPASSE DES VIGNES	ROUTE DU GAUGIRAN
CHEMIN DE SOUCILS	IMPASSE DU CANTOU	ROUTE DU LUC

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

CHEMIN DES CABANOUS	IMPASSE DU FOYER	ROUTE DU MOULIN DE SOLIGNAC
CHEMIN DES CAMBOUS	IMPASSE DU GERBIER	ROUTE DU PUECH
CHEMIN DES CAUSSES	IMPASSE DU LIERRE	RUE DE L EGLISE SAINT PIERRE
CHEMIN DES COMBETTES	IMPASSE DU PASSET	RUE DE LA FONTAINE
CHEMIN DES EGLANTINES	IMPASSE DU PRADAL	RUE DE LA MURAILLE
CHEMIN DES ISSARDS	IMPASSE DU PRE	RUE DE LA PEYRADE
CHEMIN DES IVERSOUS	IMPASSE DU PRE SAUVAGE	RUE DE LA PROMENADE
CHEMIN DES MOUSSALLOUS	IMPASSE DU PUECH CARLET	RUE DE VIGNALS
CHEMIN DES PLACES	IMPASSE DU RIOU	RUE DES ARTISANS
CHEMIN DU BATUT	IMPASSE DU TILLEUL	RUE DES CEPAGES
CHEMIN DU BOUSCAILLOU	IMPASSE LA CALQUIERE	RUE DES COMMERCANTS
CHEMIN DU CAUSSANEL	IMPASSE LA GRANIERE BASSE	RUE DES COTEAUX
CHEMIN DU CAUSSE BLANC	IMPASSE LA GRANIERE HAUTE	RUE DES EBENISTES
CHEMIN DU CHATEAU	IMPASSE LE CLOS DE BOURBOUYSSOU	RUE DES ECOLES
CHEMIN DU CLOS	IMPASSE LES SCALDEYRIES	RUE DES JARDINS
CHEMIN DU FOUR	IMPASSE LOU PESQUIE	RUE DES NOISETIERS
CHEMIN DU FOURNET	PLACE ANDRE JARLAN	RUE DES SABOTIERS
CHEMIN DU GACH	PLACE DE LA POSTE	RUE DU BARRY
CHEMIN DU GARRIGUET	PLACE DU FOIRAIL	RUE DU CARDAYRE
CHEMIN DU GAUMAS	PLACE DU LAVOIR	RUE DU CARREYROU
CHEMIN DU GRANAYRENQ	PLACE DU PORTAIL BAS	RUE DU COMMERCE
CHEMIN DU GRAVIE	PLACE DU PORTAIL HAUT	RUE DU PRADAL BAS
CHEMIN DU MARRONNIER	PLACE DU PRESBYTERE	RUE DU PUISATIER
CHEMIN DU MOULIN DE VAYSSE	PLACE IMBERT	RUE RICHELIEU
CHEMIN DU PARC	ROUTE BASSE	RUELLE DE LA CANTINIERE
CHEMIN DU RIAL	ROUTE DE L AVEYRON	RUELLE DEL GAVATCH
CHEMIN DU RUISSEAU	ROUTE DE BELCASTEL	RUELLE DU FORGERON
CHEMIN DU SECADOU	ROUTE DE BOURBOUYSSOU	RUELLE DU MACON
		RUELLE DU MARECHAL FERRANT

- Dit que le système de numérotation choisi par la commune est le système métrique.
- Autorise Monsieur de Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-09 – Voirie
Convention avec le Département pour l'entretien de plantations

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une permission de voirie a été demandée au Département pour la plantation d'une haie de végétaux sur le chemin piétonnier qui longe la rocade

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

RD 994. Il précise qu'une convention va être signée fixant les engagements du Département et de la Commune notamment pour la gestion et l'entretien des plantations.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec le Département pour la gestion et l'entretien des plantations du chemin piétonnier longeant la RD 994.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-10 – Voirie Convention avec Aveyron Ingénierie pour la mise en sécurité de deux carrefours

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Aveyron Ingénierie a été sollicité pour une étude sur la mise en sécurité de deux carrefours à Lavernhe et Le Gach. Le contenu de la prestation consiste en un état des lieux, la faisabilité fonctionnelle, technique et réglementaire, la faisabilité financière et plan de financement.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec Aveyron Ingénierie pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour sécuriser deux carrefours lieux-dits Lavernhe et le Gach.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2024-11 – Domaine et patrimoine Acquisition d'un bien sans maître

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L 1123-1 1°, lequel dispose :

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;

Vu le code civil, notamment son article 713 disposant que « Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés... »

Monsieur le Maire expose que deux biens immobiliers sis sur la commune cadastrés Section F numéro 283 au lieudit « Le Vayssac » d'une contenance de 9.310 m² et Section F numéro 303 pour au lieudit « La Place » d'une contenance de 437 m² sont portés au cadastre au compte de Monsieur Albert GRES décédé le 09 octobre 1948 en sa commune.

Considérant que le service de la publicité foncière de RODEZ 1 a indiqué, suite à une demande de renseignements, qu'aucun acte n'avait été publié depuis le 1^{er} janvier 1956 concernant ces immeubles.

Considérant qu'après recherches Monsieur Albert GRES n'a laissé aucun héritier connu ;

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

Considérant qu'aucune personne connue n'exploite ni ne paye les impôts fonciers afférents à ces biens immobiliers,

Considérant la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution de plein droit à la commune de ces biens dès lors que la succession de Monsieur Albert GRES est ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ni n'a accepté la succession.

La propriété de ces immeubles revient de plein droit à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit, dans ce dernier cas c'est l'Etat qui en deviendrait propriétaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- Acquérir à titre gratuit, par incorporation dans le patrimoine communal, les biens sans maître dépendant de la succession de Monsieur Albert GRES cadastrés commune de RIGNAC section F numéro 283 d'une contenance de 9.310 m² et Section F numéro 303 d'une superficie de 437 m² revenant de plein droit à la commune.

- Signer tous documents et actes nécessaire à cet effet.

Il est précisé que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et sera affichée en mairie pendant deux mois

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autres points non soumis à délibération

- Les travaux de la **Résidence senior et du centre de loisirs** avancent normalement.
- **Plui** : le zonage est en cours. La mise en œuvre est très contrainte par l'obligation de réduire les zones à construire.
- **Transfert Déchèterie au SYDOM**

Afin d'exercer la totalité de la compétence Traitement, le SYDOM a engagé une étude en 2021 concernant le transfert des déchèteries.

Le rapport final a été remis en novembre 2023. La communauté de communes du Pays Rignacois va se positionner pour le transfert du transport et du traitement. Le transfert de compétence devrait être effectif au 1er janvier 2025.

- **Collecte des biodéchets**

La collecte des biodéchets sur le Pays rignacois est à l'étude par le SYDOM qui interviendra au prochain conseil communautaire pour préciser les conditions de déploiement.

- **Transfert de la compétence « eau et assainissement » aux EPCI**

L'obligation du transfert s'appliquera au 1er janvier 2026.

Un bureau d'étude va être désigné pour l'étude de transfert et la réalisation du schéma directeur.

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2024

▪ **Enseigne**

Des enseignes avec le nom des bâtiments publics vont être installées :

- Salle des fêtes
- Gymnase Jarlan
- Halle
- Gymnase du stade

▪ **Agenda :**

- Vernissage **exposition de Fabrice Barbieri** à la médiathèque le jeudi 25 janvier à 18h30.
- Visite **chantier Résidence senior** : samedi 24 février et samedi 2 mars
- **Prochain conseil :**
 - Mardi 20 février à 20h30
 - Mardi 26 mars à 20h30

Le Maire

Le secrétaire de séance